

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

Convocation du 19 Mai 2020

Le trente mai deux mille vingt, à neuf heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :		
E. DA SILVA	D. GLEZER	M. MERLIER
F. DALMARD	S. GUILLI	M. MICHEL
M. DEBRIN	N. GUERARD	J. WERBENEC
D. FERRI	T. KLEIN	T. WINGERT-DESUERT
N. GENGENBACHER		
Procurations:		
S. MAURICE a donné procuration à M. MICHEL		
Absents excusés :		
Absents non excusés		

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

Ordre du jour

1. Délégations de fonctions aux adjoints
2. Indemnité du Maire et des Adjoints
3. Composition des Commissions Communales
4. Elections des délégués aux Syndicats

DCM 01/03/2020 : Délégation de fonctions aux adjoints

Madame le Maire effectue les propositions suivantes :

La première adjointe : Sylvie MAURICE est déléguée à titre permanent pour exercer les fonctions suivantes :

- la gestion de la salle polyvalente et des agents communaux s'y rattachant,
- la gestion des locations,
- des Associations,
- du planning de la salle,
- de l'organisation des Fêtes et Cérémonies,

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

- de l'embellissement du village
- des agents communaux s'y rattachant en lien avec le 3^{ème} adjoint,
- signer les documents et courriers consignés à l'art. 1. Il s'agit de tous les contrats, achats en lien avec la salle polyvalente et fêtes et cérémonies et les factures de locations de la salle polyvalente.

Le second adjoint : Franck DALMARD est délégué à titre permanent pour exercer les fonctions suivantes :

- la gestion du périscolaire et des agents s'y rattachant,
- des associations communales,
- de signer les documents et courriers consignés à l'art. 1. Il s'agit de tous les documents se rapportant au périscolaire et aux associations

Le troisième adjoint : Denis FERRI est délégué à titre permanent pour exercer les fonctions suivantes :

- la gestion des agents communaux,
- de contacter les entreprises,
- de suivre les chantiers sur la Commune, aux chemins ruraux, et aux déplacements urbains.
- délégué à l'urbanisme, voirie et assurera en nos lieu et place *et concurremment avec nous (1)*, l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols au code de l'urbanisme.
- de signer les documents et courriers consignés à l'art. 1. Il s'agit de tous les documents d'urbanisme et des feuilles de rapport des employés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte les propositions du Maire.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

DCM 02/03/2020 : Indemnités du Maire et des Adjointes

Versement des indemnités de fonctions au Maire

Madame Le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le taux maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique en fonction de la population de Pournoy La Chétive est de 40,3%

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

DECIDE avec effet au 23/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire au taux de 40,3%.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DCM 02/03/2020 : Versement des indemnités de fonction d'Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints, au Maire, étant entendu que les crédits nécessaire sont prévus au budget communal.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le taux maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique en fonction de la population de Pournoy La Chétive est de 10,7%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix

DECIDE avec effet au 23/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoints au Maire au taux de 10,7%.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DCM 03/03/2020 : Composition des Commissions Communales

Le Maire, Martine Michel, est présidente de droit de ces commissions communale.

COMMISSIONS	MEMBRES
Communication Informations Site Internet	MICHEL Martine (Présidente) DEBRIN Margaux (Vice-Présidente) DA SILVA Emmanuel GUILLI Salima WERBENEC Jérôme WINGERT DESUERT Thierry
Périscolaire Scolaire et Jeunesse	MICHEL Martine (Présidente) DALMARD Franck (Vice-Président) DA SILVA Emmanuel GENGENBACHER Nathalie GUERARD Nicole GUILLI Salima KLEIN TERENCE WERBENEC Jérôme
CMJ	MICHEL Martine (Présidente) GENGENBACHER Nathalie (Vice-Présidente) KLEIN TERENCE GUERARD Nicole GUILLI Salima WERBENEC Jérôme

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

Aide social Personnes handicapées Personnes âgées	MICHEL Martine (Présidente) GUERARD Nicole (Vice-Présidente) GUILLI Salima KLEIN Térance MAURICE Sylvie
Environnement	MICHEL Martine (Présidente) MERLIER Martine (Vice-Présidente) GLEZER Denis DEBRIN Margaux GUERARD Nicole MAURICE Sylvie WINGERT-DESUERT Thierry
Salle polyvalente Association	MICHEL Martine (Présidente) MAURICE Sylvie (Vice-Présidente) WERBENEC Jérôme FERRI Denis GLEZER Denis DA SILVA Emmanuel DALMARD Franck KLEIN Térance
Sport Equipement	MICHEL Martine (Présidente) DA SILVA Emmanuel (Vice-Président) DEBRIN Margaux DALMARD Franck GUILLI Salima MAURICE Sylvie WERBENEC Jérôme
Fête et cérémonie	MICHEL Martine (Présidente) MAURICE Sylvie (Vice-Présidente) GENGENBACHER Nathalie GLEZER Denis GUERARD Nicole MERLIER Martine DEBRIN Margaux
Assainissement Voirie Tavaux	MICHEL Martine (Présidente) FERRI Denis (Vice-Président) DALMARD Franck MICHELAND Stéphane WERBENEC Jérôme WINGERT-DESUERT Thierry
Batiment Communaux Cimetière Appel d'offre	MICHEL Martine (Présidente) FERRI Denis (Vice-Président) DA SILVA Emmanuel DALMARD Franck DEBRIN Margaux MAURICE Sylvie
Finances	MICHEL Martine (Présidente) DA SILVA Emmanuel DALMARD Franck DEBRIN Margaux FERRI Denis

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

	GENGENBACHER Nathalie GLEZER Denis GUILLI Salima KLEIN TERENCE MAURICE Sylvie MERLIER Martine MICHELAND Stéphane WERBENEC Jérôme WINGERT DESUERT Thierry
PLUI	MICHEL Martine (Présidente) FERRI Denis (Vice-Président) DALMARD Franck MICHELAND Stéphane WINGERT DESUERT Thierry
Système de Vidéo-surveillance	MICHEL Martine (Présidente) FERRI Denis MICHELAND Stéphane DA SILVA Emmanuel

Sécurité	MICHEL Martine (présidente) DA SILVA Emmanuel (suppléant)	FERRI Denis (titulaire) GLEZER Denis (suppléant)
----------	---	--

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur

une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme défini dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CCID (Commission Communal des Impôts Direct)	M. ZIMMER Jean-Paul M. REMY Nicolas Mme HENRION Isabelle M. GUERIN Michel Mme MOREL Virginie Mme TORRES Genevieve M. LEHEUP Jean-Baptiste M. BECKER Julien M. TONDEUR Bernard M. LORRAIN Simon M. MORVRANGE Michel M. PERRIN Richard	Mme REMY Isabelle Mme LOUIS Laetitia M. GASNE Patrick M. CAMBORI Bruno M. CITERLE René M. PRONOST Alain Mme SPANIER Christine M. CAYE Denis M. KUMMER Rémi Mme LALLEMENT Fabienne M. HERR Bruno Mme ROUY Laetitia

Le Maire, Martine Michel, est présidente de droit de cette commission communale.
Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuable (établie en nombre double)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte les propositions du Maire.

Pour : 15 **Contre :** **Abstention :**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

DCM 04/03/2020 : Election des Délégués aux Syndicats

Syndicat Intercommunal Scolaire de Coin-sur-Seille et Pournoy-la-Chétive (S.I.S.)

Le conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7,
VU l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal scolaire de Coin-sur-Seille et Pournoy-la-Chétive,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder, à l'élection de 4 délégués du conseil municipal au conseil syndical du S.I.S. et d'un délégué suppléant,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal
Pour : 15 **Contre :** **Abstention :**

DECIDE, d'élire les délégués suivants :

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

Délégués titulaires :

- DA SILVA Emmanuel
- WERBENEC Jérôme
- KLEIN TERENCE
- DALMARD Franck

Délégué suppléant :

- GUILLI Salima

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

➡ Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny (S.I.E.V.)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7,

VU les statuts du S.I.E.V.,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DECIDE, à l'unanimité des voix, d'élire :

- Martine MICHEL
- Denis FERRI

- Denis GLEZER suppléants
- Emmanuel DA SILVA suppléants

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

➡ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seille (SIAHS)

Vu les articles L2121-33,

Vu la délibération en date du 29 mars 2012 du SIAHS indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, Considérant que le conseil municipal peut procéder, à tout moment, au remplacement de ses délégués par une nouvelle désignation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal décide d'élire les délégués titulaires et suppléants :

Délégué Titulaire

- Martine MICHEL
- Franck DALMARD

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 mai 2020 n°03/2020

Délégué suppléant

- Thierry WINGERT-DESUERT
- Stéphane MICHELAND

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pournoy-la-Chétive, le 30/05/2020

Le Maire, Martine MICHEL

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive script that loops around the stamp.